



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

**REUNION DU 22 décembre 2021**  
**PV N. 20**

**PRESIDENT** : M. SISSAOUI Mounir

**PRESENTS** : Mme GARESTIER S. MM. LATOUR - HALLOT JF – OSMAN C.

**EXCUSE** : M. TALABOT F

\*\*\*\*\*

Toutes les décisions publiées dans ce procès-verbal tiennent lieu de notifications officielles aux clubs. Elles sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel du District de la Haute-Vienne dans les conditions de délai – 7 jours à partir du lendemain de la notification du présent procès-verbal – et conformément aux dispositions de l'article 30 des RG de la LFNA dans le cadre des articles 188 et 190 des RG de la FFF.

**La journée reportée du 4 et 5 décembre est programmée  
aux 8 et 9 janvier 2022.**

**Il est rappelé aux clubs qu'en cas de dysfonctionnement de la tablette, ceux-ci doivent transmettre au district de Football le formulaire « de dysfonctionnement de la FMI ».**

**Les rencontres non jouées les 11 et 12 décembre sont programmées aux 15 et 16 janvier.**

## **DEPARTEMENTAL 1 :**

**Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui obligent notamment les clubs de D1 à posséder, dès cette saison, des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum, sous peine de **sanctions sportives et financières**. **Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

- Rencontre, poule B : AS Aixoise 3 / Limoges Foot** du 18/12/2021 (remis du 17/10/21),  
Au vu du rapport de l'arbitre de la rencontre et de la décision prise par ce dernier de ne pas faire disputer la rencontre pour cause de terrain impraticable,  
La rencontre est **reportée au Dimanche 20 février 2022 à 15h au stade Jean Jarraud d'Aix sur vienne.**



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## DEPARTEMENTAL 2 :

- **Statut des éducateurs** : La commission rappelle aux clubs les obligations en termes d'encadrement des clubs évoluant en Départemental 1 et 2. Les clubs doivent se référer à la réglementation qui oblige les clubs de D1 et D2 à posséder des éducateurs certifiés CFF3 ou Animateur seniors minimum (D1) et des animateurs avec modules (D2) , sous peine de **sanctions sportives et financières. Le règlement est à retrouver sur le site du district « Documents, puis Règlements »**

## DEPARTEMENTAL 4 :

- **Rencontre N. 50619.1 poule B** : **Limoges AFP 3 / Limoges Elan sportif 2** du 21/11, Après réception tardive de la feuille de match pour ce qui concerne la partie du club de l'Elan Sportif Limoges (20/12), la commission enregistre le résultat suivant :

**AFP Limoges 3 : 2 (1 pt) / Limoges Elan Sportif 2 : 2 (1 pt)**

Les clubs de Limoges Elan Sportif et l'AFP Limoges seront débités chacun de 21 € pour non-transmission de la feuille de match dans les délais. Feuille de match papier remplie en 2 étapes par les clubs.

Feuille de match reçue le 1<sup>er</sup> décembre concernant l'AFP Limoges et reçue le 20 décembre concernant le club de l'Elan Sportif Limoges.

- **Rencontre N. 50569.1 poule A** : Suite au mail en date du 18/12/21 du club de St Amand Magnazeix notifiant de son forfait, La commission,
  - Prend acte du forfait
  - Enregistre le résultat suivant :

**St Amand Magnazeix : 0 (- 1 pt) / Av Bellac Berneuil SJLC 3 : 3 (3 pts)**

Le club de l'ES St Amand Magnazeix sera débité de la somme de 75 € pour son 2<sup>ème</sup> forfait en championnat.

- **Rencontre N. 50564.1 poule A** : **Limoges CAPO / Les Grands Chezeaux** du 9/01/22, en raison de l'indisponibilité du terrain du club de Limoges CAPO pour la rencontre citée, La commission,
  - Décide d'inverser le lieu de la rencontre qui aura lieu au stade municipal Les Grands Chezeaux.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

## DEPARTEMENTAL 5 :

- Rencontre N. 50905.1 poule A** : US Bessines Morterolles 3 / AS Bujaleuf du 12/12.

Le club de l'US Bessines Morterolles sera débité de la somme de 21 € pour transmission de feuille de match informatisée hors délai.

- Rencontre N. 50970.1 poule B** : SC Sereilhac 3 / Limoges Beaubreuil 3 du 19/12.

Le club du SC Sereilhac sera débité de la somme de 10 € pour non-transmission de la FMI dans les délais.

## COUPE HAUTE VIENNE – CHALLENGE DU DISTRICT – CHALLENGE DES RESERVES :

### **Coupe Haute-Vienne (3<sup>ème</sup> tour) :**

La commission enregistre les résultats du 2<sup>ème</sup> tour et procède au tirage au sort du 3<sup>ème</sup> tour, tour de régularisation, avant les 1/16<sup>ème</sup> de finale.

Les rencontres auront lieu les **15 et 16 janvier 2022**.

### **Challenge des réserves (Journée 2 - 3) :**

Pour s'assurer que les rencontres puissent se dérouler ce Week-end là en prévision des 1/16<sup>ème</sup> de finale prévus les 12 et 13 février. Aussi, dans le souci de s'assurer du bon déroulement des rencontres sans risque de coupure de courant et diminuer le risque de gel de terrain, la commission a donc optée pour que les rencontres en retard du challenge des réserves suivantes se déroulent uniquement les dimanches.

- Poule B** : La rencontre **AFP 2 / FC Oradour sur vayres 2** du 19/12/21 aura lieu le **dimanche 16 janvier à 15h** au stade de la basse.
- Poule C** : La rencontre **CA Rilhac Rancon 2 / AS St Junien 2** aura lieu le **dimanche 16 janvier à 15h** au stade de Rilhac Rancon.



# POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS

- **Poule I**: La rencontre **US LE Dorat 2 / AC Limoges Kurdes 2** aura lieu le **dimanche 16 janvier à 15h au stade du Dorat**.
- **Poule M**: La rencontre **USA Compreignac 2 / OC Rochechouart 2** aura lieu le **dimanche 16 janvier à 15h** au stade municipal de Compreignac
- **Poule G**: Suite au mail du club de l'US Bessines Morterolles 2 en date du 18/12 et après entretien téléphonique avec le club de Limoges Vigenal, la commission prend acte du forfait de l'équipe de Limoges Vigenal 2 et enregistre le résultat suivant :
  - **US Bessines Morterolles 2 : 3 (3 pts) / Limoges Vigenal 2 : 0 (- 1 pt)**.

Le club de Limoges Vigenal sera débité de la somme de 50 euros pour son forfait en Challenge des réserves.

- **Poule D : Rencontre N. 51846.1**  
Suite au mail du club de l'US St Léonard de Noblat en date du 17/12 notifiant de son forfait, la commission,
  - Enregistre le résultat suivant :

**AS Eymoutiers 2 : 3 (3 pts) / US St Léonard de Noblat 2 : 0 (- 1 pt)**.

La commission débite le club de l'US St Léonard de Noblat de la somme de 50 € pour son 2<sup>ème</sup> forfait en challenge des réserves.

## Calendrier des coupes (sous réserve de report de journées) :

- **1/16<sup>ème</sup> de finale coupe de la Haute vienne** : samedi 12 et dimanche 13 février.
- **2<sup>ème</sup> tour Challenge du district « Marcel Paillet »** : samedi 12 et dimanche 13 février.
- **1/16<sup>ème</sup> de finale du Challenge des réserves** : samedi 12 et dimanche 13 février..
- **1<sup>er</sup> tour Challenge Georges Var** : samedi 12 et dimanche 13 février.

Prochaine réunion : sur convocation.

**Le Président**

**Mounir SISSAOUI**

**La Secrétaire de séance,**

**Sophie GARESTIER**



# **POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS**